



COMMUNE DE TOURRETTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE VINGT, le Vingt-Neuf Septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/09/2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22

**Etaient présents** : S. ALLEG - G. BARRA - A. HERNANDEZ - R. MARTEL TRIGANCE - B. MONTAGNE, **Adjoint**s - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY - N. DEDULLE LELLUIN - P. GINER - J-L. GIRAUD - J. HENSELER - S. LAINE – M. MARTEAU - E. MENUT – C. OBYN SELINGUE - N. PERRICHON - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD,  
**Conseillers**

**Absents excusés** : A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA) - J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE) – A. RASKIN (pouvoir à G. BARRA)

**Absents** : J-M. BAGNIS

### MODIFICATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. le Maire rappelle que la commune s'est dotée d'un plan communal de sauvegarde par délibération du 25 novembre 2019. Compte tenu de la situation sanitaire du pays en début d'année et des élections municipales en mars 2020, il apparaît nécessaire de modifier le plan communal de sauvegarde, comme suit :

- Intégration d'une fiche action «COVID 19», pandémie.
- Prise en compte des nouveaux élus en tant que nouveaux interlocuteurs de la population.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

## DECIDE

- **D'INTERGRER** les nouvelles dispositions du Plan Communal de Sauvegarde, ainsi que le DICRIM ci-annexé.
- **DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré à TOURRETTES, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE